

INTRODUCTION

Comme la Fédération des établissements d'enseignement privés l'a clairement démontré dans le mémoire présenté à la Commission de révision permanente des programmes en octobre dernier, *Le financement de l'école privée: des économies pour l'état et les contribuables*, couper dans le financement public des écoles agréées est un pari risqué. L'éducation étant obligatoire au Québec, l'affaiblissement de l'école privée par les coupes de subventions entraîne inévitablement le transfert d'élèves du privé vers l'école publique où le financement public couvre 100 % des frais, alors qu'il ne représente que 42 % des frais de l'école privée.

Pour une représentation de 12 p. cent des élèves, le secteur privé reçoit à peine 4,5 p. cent de l'argent public dépensé en éducation pour le préscolaire, le primaire et le secondaire. Il s'agit d'économies substantielles pour l'état et les contribuables. Cependant, compte tenu des séries de compressions successives au cours des dernières années et, surtout, des coupes importantes dans les crédits budgétaires 2014-2015, plusieurs écoles privées, notamment celles de petite taille et celles qui sont situées en banlieue ou en région, se trouvent dans une situation financière précaire. La coupe dans les subventions au transport scolaire a déjà des impacts majeurs, bien qu'on n'en soit qu'à la première année de coupe.

Dans cette optique, la Fédération tient à présenter des recommandations au ministre pour l'élaboration des crédits budgétaires 2015-2016 afin d'assurer la survie des écoles agréées, dans le respect des objectifs du gouvernement de rationaliser ses dépenses en éducation et d'améliorer la performance du Québec en matière de persévérance scolaire et de diplomation des jeunes Québécois et Québécoises.

1. Des écoles privées en péril

Chaque vague de compressions budgétaires en éducation affecte l'école privée subventionnée. Ce fut le cas notamment en 1981, en 1997 et en 2010. En cela, la courbe du financement public des établissements privés agréés à des fins de subventions suivait celle du réseau public. Mais en 2014-2015, cet équilibre a été rompu. Pour les établissements privés agréés, l'année 2014-2015 marque une rupture.

Le budget déposé par le gouvernement du Québec le 4 juin dernier a été le plus sévère pour l'école privée depuis près de vingt ans, alors que celle-ci était touchée beaucoup plus durement que les écoles qui relèvent des commissions scolaires. En effet, le budget de l'enseignement privé a subi une coupe de 3 p. cent, à laquelle il faut ajouter la coupe du tiers du financement au transport scolaire, alors que celui des commissions scolaires a augmenté de 1,4 p. cent et le service de la dette de ces dernières de 6,9 p. cent¹.

Plus de la moitié (53 p. cent) des allocations supplémentaires aux écoles privées ont été éliminées : mentionnons notamment le plan d'action sur les toxicomanies, l'appui aux services d'orientation, la sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'encadrement des stagiaires, le soutien à l'implantation des technologies en classe, la lecture à l'école, l'alternance travail-études. Qui plus est, l'abolition de l'allocation pour l'encadrement des stagiaires n'a aucun impact sur les finances publiques, puisqu'elle se solde par un transfert de fonds des écoles privées vers les commissions scolaires. Les stagiaires vont donc faire tous leurs stages à l'école publique, ce qui les prive d'une expérience enrichissante.

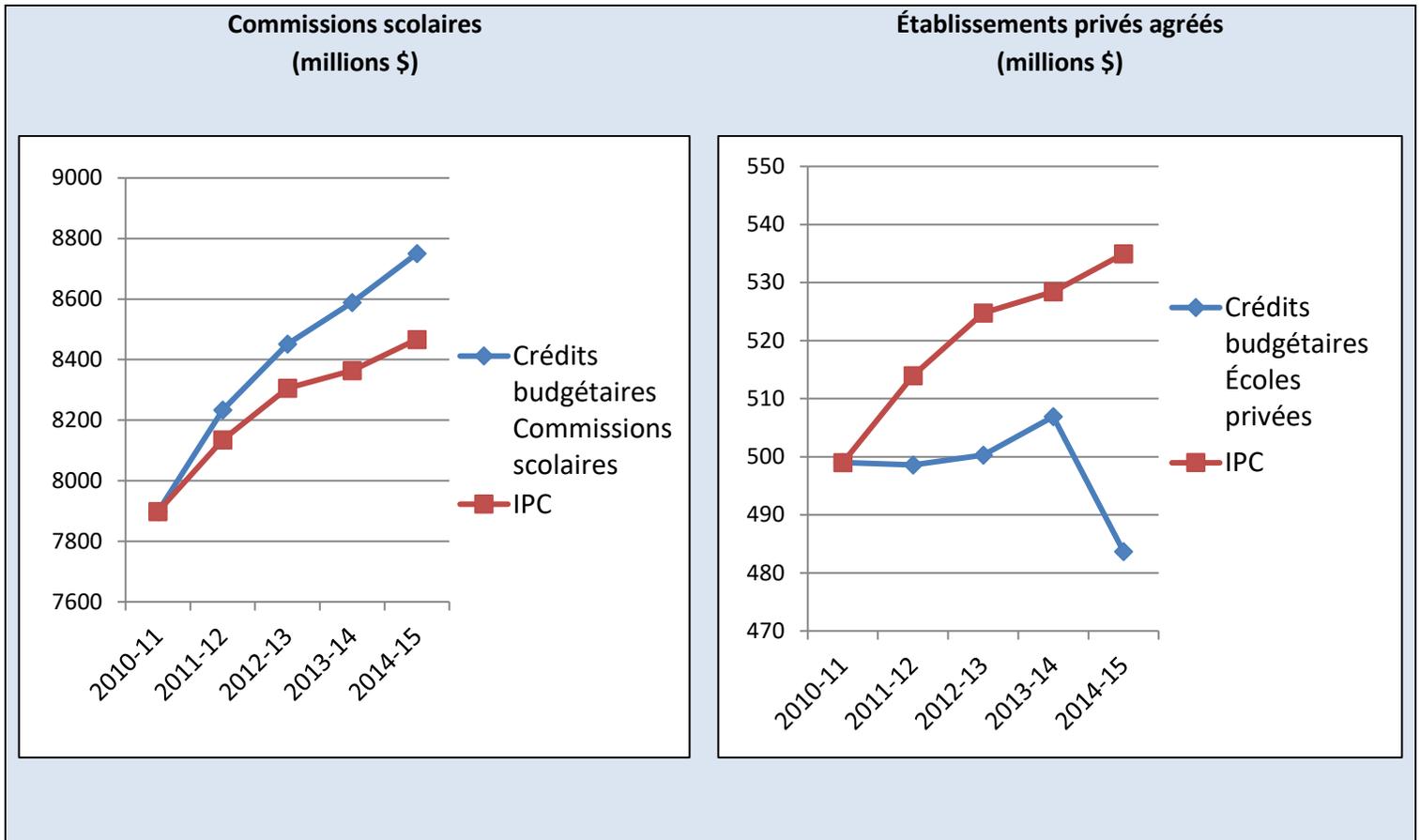
Le tableau 1 illustre bien la situation. De 2010 à 2013, les établissements privés agréés ont connu une progression très lente, plus faible que celle de l'IPC. Les variations de l'effectif ne peuvent tout expliquer, puisque le déclin de la population scolaire a affecté les deux réseaux en proportion équivalente.

Ces baisses importantes de revenus, annoncées en juillet 2014, alors que les contrats étaient déjà signés avec les parents, le personnel et les différents fournisseurs, ont porté un dur coup aux finances des écoles, au point de compromettre l'existence de certaines d'entre elles. Les plus petites écoles, soit celles qui comptent moins de 600 élèves, sont généralement plus vulnérables sur le plan financier. Déjà fragilisées par les compressions successives des dernières années, certaines d'entre elles sont maintenant en danger.

¹ Présentation des *Règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions*, MELS 2014-2015.

La diminution du tiers du financement au transport scolaire — qui se répètera en 2015-2016 jusqu'à s'éteindre totalement en 2016-2017 — provoquera une hausse des frais que la vaste majorité des parents ne sont pas en mesure d'absorber. Ils devront donc retirer leurs enfants de l'école, ce qui risque d'entraîner des fermetures en région et dans les banlieues, faute d'un nombre suffisant d'élèves pour poursuivre leurs activités.

Tableau 1 – Évolution du financement selon la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC²) (millions \$)³



Il faut bien sûr garder en tête que ce tableau ne donne pas le portrait global, puisqu'il ne tient pas compte des revenus que les commissions scolaires reçoivent des taxes scolaires qui ont augmenté de manière significative au cours des dernières années. Par ailleurs, l'autre source de revenus importante des écoles privées, soit les frais demandés aux parents, ne peuvent être augmentés de façon significative; d'une part parce que la réglementation ne le permet pas et d'autre part, parce que la capacité de payer des parents est limitée.

² Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)

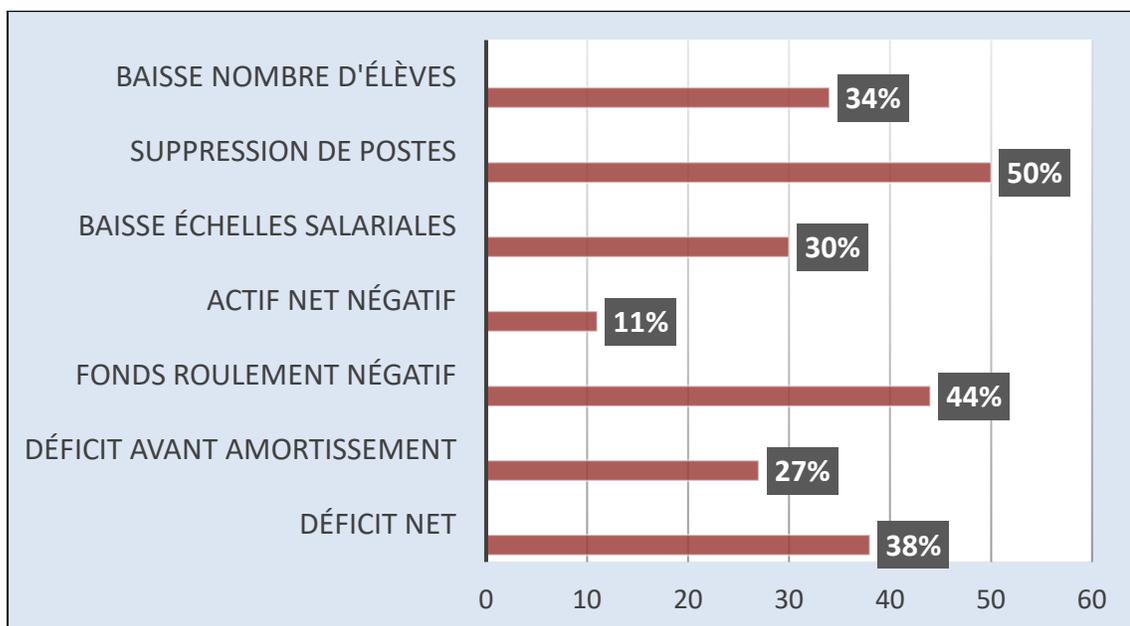
³ Présentation des Règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions, MELS 2010-2011 à 2014-2015.

À la suite du dépôt des derniers crédits budgétaires, au moins le tiers des écoles privées subventionnées ont dû renégocier les ententes conclues avec leurs employés pour demander à tous d’accepter une baisse de salaire. Ce sont principalement les écoles touchées par la baisse de la subvention au transport scolaire qui ont dû recourir à cette mesure. Dans certaines régions, le personnel des écoles privées est rémunéré de 10 à 20 p. cent de moins que celui de l’école publique voisine.

Beaucoup de temps et d’énergie ont été investis au cours des cinq dernières années pour faire mieux avec moins. Parce qu’elle est autonome, flexible et ouverte à l’innovation, l’école privée a pu, de façon générale, absorber ces compressions sans que soient affectés la réussite des élèves et l’encadrement offert pour amener chaque élève à développer son plein potentiel.

Le tableau 2 présente les résultats d’une enquête effectuée auprès de nos établissements agréés en septembre 2014⁴. On peut y constater quelques effets directs de l’application des *Règles budgétaires 2014-2015*.

**Tableau 2 – Effets directs des *Règles budgétaires 2014-2015*
(% d’établissements)**



Les établissements aux prises avec la nécessité de diminuer leurs échelles salariales⁵ et de supprimer des postes se retrouvent surtout dans les régions suivantes : Estrie, Mauricie-Centre-du-Québec, Saguenay Lac-Saint-Jean, Bas St-Laurent et Côte-Nord.

⁴ Soixante-dix établissements ont répondu à ce sondage.

⁵ Toutes les catégories de personnel sont affectées également : personnel de direction, personnel enseignant, autres personnels.

Les établissements qui font face à des déficits avant amortissement se situent dans toutes les régions du Québec.

Il est clair que le point de rupture a été atteint pour plusieurs établissements avec les coupes de 14-15, et un nombre sans précédent d'écoles se trouvent dans une situation financière où elles ne peuvent plus comprimer davantage leurs dépenses. Des compressions additionnelles signifieraient la fermeture.

Recommandation 1

Indexer annuellement toutes les subventions des écoles privées agréées au coût de la vie.

2. Transport scolaire

Annoncée en juillet 2014, alors que les contrats étaient déjà signés, la baisse du tiers de la subvention au transport scolaire a eu des conséquences importantes sur les finances de plusieurs établissements touchés par cette mesure, notamment celles situées dans les banlieues et les régions.

La suppression de cette subvention représente un problème important : la hausse des coûts de transport représente une dépense majeure. À moins de fournir une solution abordable à court terme, on prévoit un nombre important de transferts d'élèves de l'école privée vers l'école publique, ce qui risque d'engendrer des fermetures d'écoles, augmentant d'autant les transferts.

Tableau 3 – Retraits de l'école privée selon les régions, en fonction de la hausse du coût du transport

RÉGION	Retraits de l'école privée pour chaque tranche d'augmentation (% et nombre d'élèves)				
	200 \$	400 \$	600 \$	800 \$	1000\$
Québec/Chaudière-Appalaches	11%	23%	37%	43%	45%
	767	1705	2702	3115	3268
Saguenay/Lac St-Jean/Bas-St-Laurent/Côte-Nord	21%	39%	56%	60%	60%
	503	949	1367	1453	1467
Estrie	5%	17%	28%	34%	35%
	253	786	1293	1593	1640
Laval/Laurentides/Lanaudière/Outaouais	10%	23%	38%	46%	49%
	1956	4638	7568	9217	9737
Mauricie/Centre-du-Québec	9%	20%	32%	38%	39%
	502	1123	1866	2157	2240
Montréal	10%	23%	40%	48%	50%
	1960	4804	8167	9821	10317
TOTAUX PONDÉRÉS	10%	23%	38%	45%	47%
	5941	14 005	22 963	27 355	28 669

L'hypothèse de la migration de 28 669 élèves du privé vers le public est tout à fait plausible. Dans ce cas, nous estimons à plus de 100 millions \$ les dépenses supplémentaires que l'État devra assumer. Cette somme est un minimum. Il faudra y ajouter les frais que ne manquera pas

d'engendrer la fermeture d'un certain nombre d'établissements. Et pour les contribuables, une éventuelle hausse de la taxe scolaire est à prévoir.

Manque de données

La Fédération croit qu'avant de couper ces subventions, il est impératif de documenter la situation. En documentant la situation du transport scolaire au Québec, il serait certainement possible de réaliser des économies substantielles, sans mettre en péril la fréquentation de l'école privée par les familles de la classe moyenne hors des grands centres et risquer la fermeture d'un certain nombre d'écoles privées en région et même en banlieue.

Les données suivantes devraient être recueillies et analysées :

- Nombre d'élèves des écoles privées réellement transportés par les commissions scolaires pour lesquels une subvention devrait être versée, afin que le MELS cesse de payer pour le transport d'élèves fantômes.
- Identification des écoles privées situées dans des zones où l'utilisation du réseau de transport public municipal n'est pas une option et des écoles privées pour qui le transport scolaire est un service essentiel.

La Fédération a déjà offert son entière collaboration au MELS pour la collecte de ces données qui permettraient de rationaliser de façon importante les dépenses gouvernementales en matière de transport scolaire.

Recherche de solutions

Certaines écoles privées éprouvent de sérieuses difficultés dans leurs démarches avec les commissions scolaires. Il semble parfois manquer de volonté pour trouver des solutions au problème posé par la baisse des subventions au transport scolaire et celui du nombre d'élèves facturés qui, dans certains cas, ne correspond pas au nombre réel d'élèves transportés.

Ces difficultés sont causées notamment par le fait qu'un certain nombre de commissions scolaires ne connaissent pas encore les limites de leur territoire et le nombre d'élèves qu'ils auront sous leur juridiction, ce qui a un impact direct sur les questions de transport. La nouvelle carte des commissions scolaires est en discussion et devrait faire l'objet d'un projet de loi qui sera présenté au cours de l'hiver 2015. Pour les écoles privées, cela pose un sérieux problème. Il sera alors trop tard pour négocier des ententes et organiser des partenariats avec les commissions scolaires pour l'année 2015-2016.

Dans certaines régions, les écoles évaluent la possibilité de collaborer avec la société de transport de leur municipalité pour le transport des élèves. La Fédération fait des représentations auprès des maires par le biais de l'UMQ pour que cela progresse rapidement. Cependant, le milieu municipal a un rythme qui lui est propre et les négociations progressent lentement. Il faut plus de temps pour en arriver à des solutions abordables et sécuritaires.

Par ailleurs, compte tenu des hausses importantes de la tarification pour le transport, plusieurs parents ont fait le choix de prendre en charge le transport de leur enfant en auto, ce qui cause des problèmes de congestion autour des écoles et menace la sécurité des élèves. Dans certains cas, on se trouve avec un véritable enjeu de sécurité publique. C'est le cas, par exemple, à Rivière-du-Loup, où le Collège est situé à côté du centre hospitalier. Les écoles doivent travailler de concert avec leur municipalité pour assurer la sécurité des élèves aux abords des écoles, mais aussi celle des autres usagers de la route qui subiront les conséquences de cette hausse de circulation dans la zone scolaire. Une problématique similaire se vit autour du Collège Marie-de-L'Incarnation à Trois-Rivières où l'école, située dans un endroit névralgique de la ville, vit un problème d'embouteillage important. Encore là, il faut laisser le temps aux municipalités de s'ajuster à cette nouvelle réalité.

Mentionnons également que certaines écoles travaillent à la mise au point d'une application pour faciliter le covoiturage entre parents. Cependant, il faut bien examiner les questions de normes pour assurer la sécurité des élèves, ainsi que les questions relatives à la responsabilité des parents et de l'école en cas d'accidents.

Certaines écoles souhaitent organiser leur propre transport. Cependant, l'achat d'un autobus représente des frais importants et, compte tenu des coupes imposées à la dernière minute pour 2014-2015, la plupart des écoles sont en déficit. Il faut laisser le temps à l'école et à la Fondation pour aller chercher le financement nécessaire.

Des conséquences couteuses pour l'État et les contribuables

La menace de la baisse du financement qui a circulé l'automne dernier ainsi que la coupe annoncée de la subvention pour le transport ont laissé des traces. Les inscriptions sont en deçà des nombres habituels dans plusieurs régions, y compris des régions où il y a une croissance démographique, comme la Rive-Nord de Montréal. Un moratoire permettrait de mettre en place des solutions pour éviter un transfert important d'élèves du privé vers le public, ce qui occasionnerait des coûts importants au MELS ainsi qu'aux contribuables qui, en plus de leurs impôts, paient les taxes scolaires.

La diminution de la subvention au transport scolaire affecte plus sérieusement les établissements en région, qui craignent de perdre une part importante de leur effectif scolaire et, éventuellement, de fermer leurs portes. Les données recueillies par la FEEP et les études universitaires à cet égard leur donnent raison : une augmentation de 1000 \$ des coûts de transport par élève aura comme conséquence la migration du privé vers le public d'environ 28 000 élèves. L'État devra alors faire face à une augmentation de ses dépenses de l'ordre de 100 millions \$ par année. C'est sans compter les coûts associés à l'ajout d'espaces au secteur public et à la fermeture d'établissements privés.

Recommandation 2

Adopter un moratoire sur les coupes à la subvention au transport scolaire afin de documenter adéquatement cet enjeu et donner aux écoles le temps de trouver des solutions.

3. Financement des élèves en difficulté

Les difficultés rencontrées par différentes écoles en région ont été bien documentées dans le mémoire déposé par la Fédération à la Commission de révision permanente des programmes en octobre dernier, *Le financement de l'école privée: des économies pour l'état et les contribuables*. Un nombre important d'écoles en région sont à risque de fermer leurs portes, résultat des coupes effectuées dans le financement pour le transport scolaire. Celles-ci ont développé, au cours de la dernière décennie, une solide expertise dans l'aide aux élèves en difficulté. Obligées à s'adapter pour survivre malgré la baisse démographique et le contexte économique difficile, plusieurs de ces écoles ont développé une série de programmes et de mesures afin de bien servir les élèves en difficulté de leur région.

Certaines écoles accueillent jusqu'à 40 p. cent d'élèves ayant un plan d'intervention. Elles ont su mobiliser les ressources du milieu afin d'amener ces élèves à la réussite scolaire et, année après année, les taux de réussite aux examens du MELS et les taux de diplomation de ces écoles se maintiennent bien au-dessus de la moyenne québécoise.

Contrairement à l'école publique, l'école privée financée ne reçoit pas de bonification des montants versés par le MELS pour soutenir ces élèves dont les besoins sont plus grands que ceux des élèves réguliers. Les écoles privées n'ont pas non plus accès à des montants pour l'embauche de personnel spécialisé tel que des orthopédagogues, des psychologues scolaires, des orthophonistes, des techniciens en éducation spécialisée. Il s'agit là d'un frein important à l'accueil de plus d'élèves en difficulté par les écoles privées.

En 2010, à la demande de la ministre de l'Éducation, M^{me} Line Beauchamp, le MELS a créé un Groupe de travail, piloté conjointement par la Direction de l'enseignement privé (DEP) et la Direction de l'adaptation scolaire (DAS). Ce comité était composé de représentants de ces deux directions, de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) et de la Quebec Association of Independent Schools (QAIS).

Ce comité avait pour mandat de :

- Dresser le portrait de la situation actuelle dans les écoles privées ordinaires relativement à l'accueil d'élèves HDAA et aux mesures d'appui mises en place;
- Identifier les points forts et les obstacles à l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves HDAA dans le réseau privé ordinaire;
- Identifier des voies qui permettraient d'accroître l'accueil d'élèves HDAA par le réseau privé ordinaire.

Le rapport de ce comité⁶ démontrait que les plus petites écoles accueillent une plus grande proportion d'élèves HDAA que les grosses écoles. Ainsi, au primaire, les écoles de moins de 150 élèves accueillent plus de 26 % d'élèves HDAA comparativement à 13 % pour celles de 450 élèves et plus. Au secondaire, les écoles qui comptent moins de 300 élèves accueillent près de 20 % d'élèves HDAA comparativement à 7,5 % pour celles qui ont plus de 1200 élèves.

La bonification du financement pour les élèves en difficulté qui fréquentent l'école privée profiterait donc particulièrement aux petites écoles, celles dont la survie est le plus sérieusement menacée par les coupes budgétaires et celles qui contribuent à alléger le fardeau de l'école publique.

Conclusion du rapport du comité :

Points forts à l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves HDAA dans le réseau privé ordinaire

- Un accueil personnalisé pourvu d'un environnement scolaire stimulant et bien encadré.
- Un service de titulariat rigoureux, assurant un soutien et valorisant les élèves dans leur cheminement.
- Un temps d'étude supervisée prévu après les heures de classe.
- Des activités parascolaires nombreuses et variées contribuant au développement d'un sentiment d'appartenance.
- La marge de manœuvre dans l'organisation des services et l'autonomie dans l'affectation des ressources dont disposent les établissements permettent de répondre rapidement aux besoins des élèves.
- Une obligation de résultats et de moyens auxquels ne peuvent se soustraire les établissements, conséquence directe de la signature d'un contrat de services éducatifs.

Par ailleurs, le manque de ressources financières a été clairement identifié par le comité comme le principal obstacle à l'accueil d'un nombre plus important d'élèves en difficulté dans les écoles privées. À l'heure actuelle, afin d'offrir des services aux élèves en difficulté, les écoles privées financées par l'État comptent sur quatre sources :

- la fondation de l'école qui reçoit des dons de parents, d'anciens et de membres de la communauté qui adhèrent à la mission de l'établissement;
- la contribution du personnel qui accepte des baisses de salaire;
- la location de ses locaux et installations à d'autres organismes de la communauté;
- les parents des élèves en difficulté qui paient des frais pour les services spécialisés offerts à l'école.

⁶ *EHDAA et classe ordinaire*, Rapport de travail remis à la ministre Line Beauchamp sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté au secteur privé ordinaire, janvier 2012.

Les compressions des dernières années et les coupes de juin 2014 viennent sérieusement compromettre la capacité des écoles privées financées à accueillir des élèves en difficulté. Si elles ne peuvent plus le faire, la conséquence risque d'être importante pour le gouvernement qui devra alors défrayer le cout total de la scolarisation et des services pour ces élèves qui se retrouveront alors dans le réseau public.

En revanche, si le gouvernement ajuste la subvention pour les élèves en difficulté, comme ont promis de le faire les trois précédents ministres de l'Éducation, il pourrait non seulement éviter cette conséquence onéreuse, mais aussi favoriser la migration d'élèves en difficulté du réseau public vers le réseau privé, ce qui lui permettrait de réaliser des économies substantielles.

On estime à environ 12 000 le nombre d'élèves en difficulté dans les établissements réguliers membres de la Fédération des établissements d'enseignement privés. Ce nombre pourrait facilement doubler si le financement pour ces élèves était ajusté proportionnellement à celui qui est versé aux écoles publiques.

Recommandation 3

Conformément aux vœux des ministres qui se sont succédé à la tête du MELS depuis quelques années, afin d'accroître l'accessibilité à l'école privée, de permettre à celle-ci de participer à l'offre de services aux élèves en difficulté et de diminuer les dépenses de l'État, nous demandons au MELS d'ajuster la subvention versée aux écoles privées pour les élèves en difficulté à 60 p. cent de la subvention qui serait versée pour ces élèves à l'école publique.

4. Allocations supplémentaires

Dans les crédits budgétaires 2014-2015, 53 p. cent des allocations supplémentaires aux écoles privées ont été éliminées :

- plan d'action sur les drogues
- encadrement des stagiaires
- sensibilisation à l'entrepreneuriat
- sensibilisation à la réalité autochtone
- alternance travail-études
- micro-informatique à des fins éducatives (RÉCIT)
- soutien à l'information et à l'orientation scolaire
- plan de lecture à l'école
- technologies de l'information et des communications

Nous comprenons fort bien la nécessité pour le gouvernement de rationaliser ses dépenses et de revoir des allocations qui s'ajoutent les unes aux autres sans qu'on en élimine. Il est important lors de ce type d'exercice d'avoir une vision à long terme et de prioriser.

L'abolition de l'allocation pour l'encadrement des stagiaires n'a aucun impact sur les finances publiques, puisqu'elle se solde par un transfert de fonds des écoles privées vers les commissions scolaires. Les stagiaires font maintenant tous leurs stages dans les écoles publiques, ce qui les prive d'une expérience enrichissante.

À la suite de l'abolition de l'allocation pour le plan d'action sur les toxicomanies, un certain nombre d'écoles ont dû renoncer aux services de personne qualifiée dans ce domaine. Un certain nombre d'écoles s'étaient regroupées et se partageaient des ressources qualifiées, ce qui leur permettait, à peu de frais, de faire de la prévention de façon bien ciblée et efficace. La mise au rancart de ces initiatives est déplorable. D'autant plus que d'après des enquêtes réalisées par la FEPP auprès de plus de 30 000 jeunes du secondaire privé en 2001 et 2010, on note une amélioration marquée de différents indicateurs de consommation au cours de cette décennie. Par ailleurs, on assiste, depuis quelques années, à une recrudescence des infections transmises sexuellement (ITS) à la suite de l'abandon des programmes de prévention dans les écoles.

Le soutien à la micro-informatique à des fins éducatives a permis la mise en place du RÉCIT de l'enseignement privé. Deux professionnels, basés à la Fédération, accompagnaient les écoles dans l'intégration des technologies en classe. Ils créent des outils pour soutenir les enseignants et répondent à leurs questions et organisent des ateliers et des formations. Le RÉCIT de l'enseignement privé est devenu, malgré ses ressources limitées, un puissant moteur d'innovation et un vecteur de développement professionnel pour les enseignants. À notre avis,

les écoles primaires risquent d'être tout particulièrement affectées par la perte de ces ressources, alors que ce sont elles qui en ont tout particulièrement besoin pour s'adapter à la réalité dans laquelle baignent les élèves de la nouvelle génération. Disons-le franchement, les enseignants du primaire ont grand besoin d'être accompagnés et soutenus en matière de technologie. Les priver de ce soutien à l'ère numérique est carrément un non-sens.

Finalement, l'élimination du soutien à l'information et à l'orientation scolaire alors même que le gouvernement s'apprête à implanter l'approche orientante dans les écoles québécoises mérite réflexion.

Recommandation 4

Revoir les coupes dans les allocations supplémentaires aux écoles privées afin de protéger celles qui sont essentielles pour leur permettre de répondre aux impératifs du gouvernement et de la société québécoise.

5. Moratoire sur l'octroi d'agrément

Chaque élève qui fréquente l'école privée financée représente une économie pour l'état et les contribuables.

Il y a actuellement un boum démographique qui nécessite la construction de nouvelles écoles. Chaque école que l'État construit vient grossir la dette du Québec. L'école privée financée, qui est obligatoirement un organisme à but non lucratif, est responsable de ses bâtiments et installations. Il s'agit là d'une économie substantielle pour le Québec et les Québécois. Chaque fois que le gouvernement construit de nouvelles écoles publiques tout en refusant l'agrément à de nouvelles écoles privées, cela coûte plus cher à l'État et aux contribuables.

L'école privée est performante. Elle affiche, année après année, des résultats spectaculaires en ce qui a trait à la réussite scolaire et à la diplomation des élèves⁷. Ces résultats sont tout aussi impressionnants pour les écoles qui ne font pas de sélection d'élèves et qui accueillent des groupes d'élèves ayant des défis particuliers. Il s'agit là d'un atout important à l'économie du Québec quand on connaît les coûts élevés reliés au décrochage scolaire. L'école privée amène les élèves qui lui sont confiés à la réussite scolaire.

L'école publique est la base du système d'éducation québécois. Elle accueille 88 % des élèves du préscolaire-primaire et du secondaire. Les représentants de l'enseignement privé reconnaissent le rôle fondamental, essentiel et incontournable que joue le réseau public d'éducation dans la société québécoise. Cependant, ils croient qu'il pourrait être avantageux d'aller vers un ratio 85 % - 15 % pour aider le gouvernement dans ses efforts pour assainir les finances publiques.

Or, depuis une dizaine d'années, le gouvernement ne délivre plus d'agrément aux fins de subventions aux écoles privées. Ainsi, les familles qui choisissent de s'établir dans de nouveaux ensembles résidentiels n'ont pas accès à une école privée à proximité de leur domicile. En octroyant l'agrément à de nouvelles écoles privées dans des secteurs en forte croissance démographique, le gouvernement économiserait de façon importante, d'une part en frais de construction et d'agrandissement d'écoles qui viennent grossir la dette du Québec et d'autre part, en frais annuels moins élevés pour les élèves qui choisissent l'école privée.

L'école privée représente une solution intéressante pour amener les élèves en difficulté à la réussite scolaire et à la diplomation. Une attention toute spéciale devrait tout au moins être accordée aux écoles qui proposent des programmes spécifiques pour soutenir cette clientèle.

⁷ Cohorte 2005-2010 : public 57,5 %; privé 86 % — Cohorte 2006-2011 : public 58,3 %; privé 86,6 % — Cohorte 2007-2012 : public 59,5 %; privé 87 % — Cohorte 2008-2013 : public 60 %; privé 87,4 %. Source : MELS, *Diplomation et qualification*, Édition 2014

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/SC_63159_stat_diplomation_qualification_cs_2014.pdf

Recommandation 5

Lever le moratoire sur l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance démographique de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Indexer annuellement toutes les subventions des écoles privées agréées au coût de la vie.

Recommandation 2

Adopter un moratoire sur les coupes à la subvention au transport scolaire afin de documenter adéquatement cet enjeu et donner aux écoles le temps de trouver des solutions.

Recommandation 3

Conformément aux vœux des ministres qui se sont succédé à la tête du MELS depuis quelques années, afin d'accroître l'accessibilité à l'école privée, de permettre à celle-ci de participer à l'offre de services aux élèves en difficulté et de diminuer les dépenses de l'État, nous demandons au MELS d'ajuster la subvention versée aux écoles privées pour les élèves en difficulté à 60 p. cent de la subvention qui serait versée pour ces élèves à l'école publique.

Recommandation 4

Revoir les coupes dans les allocations supplémentaires aux écoles privées afin de protéger celles qui sont essentielles pour leur permettre de répondre aux impératifs du gouvernement et de la société québécoise.

Recommandation 5

Lever le moratoire sur l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance démographique de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.

MÉDIAGRAPHIE

Présentation des *Règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions*, MELS 2014-2015.

Présentation des *Règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions*, MELS 2010-2011 à 2014-2015.

Toutes les catégories de personnel sont affectées également : personnel de direction, personnel enseignant, autres personnels.

EHDAA et classe ordinaire, Rapport de travail remis à la ministre Line Beauchamp sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté au secteur privé ordinaire, janvier 2012.

MELS, *Diplomation et qualification*, Édition 2014

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnel/SC_63159_stat_diplomation_qualification_cs_2014.pdf